

Quatre ans après le génocide (2) France-Rwanda : dangereuses liaisons

Patrick de Saint-Exupéry

Le Figaro, 31 mars 1998, page 6

Les deux missiles, qui abattirent l'avion des présidents rwandais et burundais, proviendraient d'un lot d'armements irakiens saisis par l'armée française pendant la guerre du Golfe. Comment expliquer cette coïncidence et quel est le rôle, dans cette affaire, du capitaine Barril ?

Un entretien avec le commandant de Saint-Quentin permettrait peut-être de lever un coin du voile sur le mystère de l'avion abattu le 6 avril 1994. L'attentat contre le Falcon 50, qui transportait les présidents rwandais et burundais, fut l'événement déclencheur du génocide.

C'est pourquoi, le 9 mars 1998 *Le Figaro* demandait au Sirpa (Service d'information et de relation publique des armées) s'il était possible de rencontrer le commandant de Saint-Quentin. Par un fax en date du 10 mars, le Sirpa répondait négativement, « *compte tenu de la nature même de l'affaire* ».

Le Sirpa ajoutait : « *Si vous souhaitez toutefois poursuivre vos recherches, je ne peux que vous orienter soit vers le cabinet du ministre de la Défense, soit vers le Quai d'Orsay.* »

Une lettre aussitôt adressée au cabinet du ministre de la Défense se heurtait à une fin de non-recevoir identique. Réponse donnée par téléphone le 23 mars : « *Compte tenu des travaux de la mission d'information parlementaire* », ce n'est pas « *souhaitable* ».

L'intérêt du *Figaro* pour le commandant de Saint-Quentin, trouve son origine dans un livre écrit par le professeur Reyntjens, spécialiste belge du Rwanda. Cet universitaire avait noté : « *Des militaires français, dont le commandant de Saint-Quentin, sont allés sur les lieux du crash dès la soirée du 6 avril 1994*

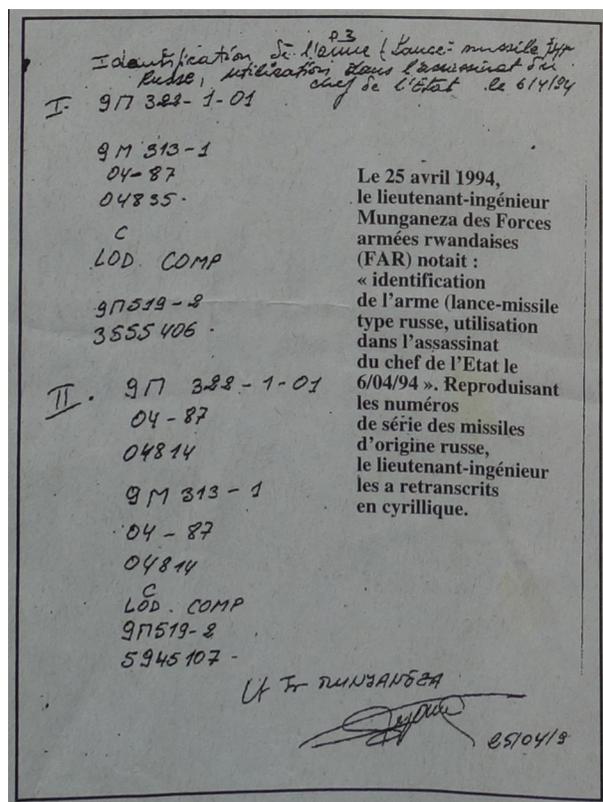
et y sont retournés le lendemain. » (1)

Le veto des autorités françaises à tout contact avec cet officier s'inscrit dans un constat général. Dans le dossier rwandais, le « secret défense » semble la règle.

Pourquoi ? Paradoxalement, la réponse à cette question est parfaitement accessible. Elle tient en quelques lignes extraites d'un livre récemment publié (2) : « *Qu'il ait pu y avoir des relations trop étroites entre certains militaires français, ou les services, et le gouvernement du président Habyarimana (NDR : le chef de l'Etat rwandais mort dans l'attentat du 6 avril 1994) ne change rien à la ligne très claire de la diplomatie française à l'égard du problème rwandais de 1991 à 1994.* » L'auteur de ces lignes n'est autre qu'Hubert Védrine, l'actuel ministre des Affaires étrangères. Secrétaire général de l'Elysée de 1991 à 1995, Hubert Védrine n'est pas habilité à parler au nom de « la diplomatie française ».

En revanche, de son poste stratégique à l'Elysée, Hubert Védrine est parfaitement au courant des activités de ceux qu'il désigne bien pudiquement par l'expression : « *les services* ». Ces fameux « *services* » dépendent, en effet, directement de deux autorités seulement : l'Elysée et Matignon.

Or les « *services* » — que ce soit la DGSE, la DST où d'autres. — font la pluie et le beau temps au Rwanda de 1991 à 1994. « *Dès le 23 janvier 1991, déclare au Figaro un responsable militaire officiellement et directement en prise avec les événements, je m'aperçois qu'une structure parallèle de commandement militaire français a été mise en place.* » Le même poursuit : « *A cette époque, il est évident que l'Elysée veut que le Rwanda soit traité de manière confidentielle.* »



Des SAM 16 Gimlet

Un autre haut responsable militaire assure au *Figaro* : « Très rapidement, la scène rwandaise a été envahie par les « moustaches ». Les structures officielles ne contrôlaient plus rien. Moi, par exemple, j'ai été exclu. »

Cela, Hubert. Védrine le sait parfaitement. Pourquoi alors passe-t-il si rapidement sur cette affaire de « services », préférant s'attarder sur l'hommage à l'action de la diplomatie française ?

A cette question bien d'autres peuvent s'ajouter. Quel était donc le rôle de Jeanny Lorgeoux, député socialiste du Loir-et-Cher de 1988 à 1993, qui fut membre de la délégation du chef de l'Etat rwandais lors des négociations avec les rebelles du FPR ? Trac-tations qui conduisirent aux accords d'Arusha dont

la France avait espéré qu'ils permettraient de trouver une solution pacifique au conflit du Rwanda. Comment expliquer, la présence, « très étonnante » selon l'africaniste Jean-François Bayart, de ce proche de Jean-Christophe Mitterrand alors même que le Quai d'Orsay ne délègue personne pour suivre les discussions ?

Le dossier rwandais est si plein de contradictions, et de mystères sciemment entretenus qu'il semble bien relever de la « raison d'Etat ». Ou, au moins, d'une « raison » imposée par des personnes en prise directe avec le pouvoir.

Pour bloquer une enquête, imposer le silence à des familles éplorées, étouffer un possible scandale au point que le rapporteur de l'ONU sur le Rwanda n'hésite pas à évoquer à la barre du tribunal international d'Arusha « une véritable entrave à la recherche », il faut disposer de connivences, d'amitiés, de réseaux d'influence, d'argent et de pouvoir.

Un certain nombre de faits indiscutables sont parfaitement accessibles. Un exemple : en février 1996 est paru aux éditions L'Harmattan un petit livre de 150 pages écrit par Filip Reyntjens, professeur à l'université d'Anvers et spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs. Bourré d'informations, clair, impartial, ce livre, qui traite dans le détail des heures suivant l'attentat du 6 avril 1994, offre certainement la meilleure synthèse réalisée sur ces « trois jours qui ont fait basculer l'histoire ».

Qui, en France, a lu ce livre ? Et si certains l'ont lu, pourquoi personne ne s'est intéressé aux nombreuses révélations de Filip Reyntjens ? Dont celle-ci : à la page 45, l'auteur décrit les éléments d'identification des deux missiles SAM 16 Gimlet tirés le soir du 6 avril 1994 contre le Falcon 50 du chef de l'Etat rwandais, un avion — rappelons-le — français transportant deux chefs d'Etat, leur entourage et piloté par un équipage français.

Si *Le Figaro* a suivi cette piste, c'est parce qu'elle corroborait deux témoignages extrêmement précis, émanant de deux Français dignes de foi, prêts à répéter leur déclaration sous serment face à la mission parlementaire d'information.

Reprenons d'abord l'hypothèse que ne fait qu'aborder, entre autres pistes, Filip Reyntjens : « Avec toute la prudence qui s'impose, écrit-il (3), puisqu'il s'agit

d'une source de seconde main — britannique de surcroît — et qu'on ne peut jamais exclure la manipulation dans ce dossier très sensible où l'intoxication n'est jamais loin, je dois évoquer une autre information digne d'être prise en considération. Les lanceurs auraient fait partie d'un lot vendu en 1988 à l'Irak.

» À l'issue de la guerre du Golfe, ces missiles auraient été saisis comme « butin de guerre » par le contingent français de la force multinationale et ramenés en France, pays qu'officiellement ils n'auraient jamais quittés (...) Au moment de mettre cet ouvrage sous presse, je n'ai pas été en mesure de vérifier cette donnée potentiellement cruciale. Cette information est — en principe toutefois — facile à vérifier. La France a-t-elle saisi des SAM 16 irakiens ? Si oui, quels sont les numéros de série de ces missiles ? »

Prudent, Filip Reyntiens va tout de même poser ces deux questions au Quai d'Orsay. Voici, de source diplomatique, la réponse donnée à la fin février 1996 : « La France, a d'abord souligné le Quai d'Orsay, a été « le premier pays à demander l'ouverture d'une enquête sur l'attentat ». Quant au reste, le Quai d'Orsay a renvoyé sur une déclaration du porte-parole qui disait : « La France n'a pas encore pris connaissance du livre, mais toutes les accusations émises contre la France sont sans fondement ». Deux jours plus tard, le Quai d'Orsay assurait n'avoir « rien à ajouter aux explications déjà données ».

En guise d'« explications », cela paraît un peu court. Comment, sans avoir « pris connaissance du livre », peut-on affirmer que « les accusations (...) sont sans fondements » ?

Deux témoignages tout à fait dignes de foi semblent conforter la piste de deux missiles venus de France. Le premier émane d'un militaire, un officier qui a consacré sa vie au service de son pays avant de quitter l'armée « en grande partie, dit-il, à cause de ce qui s'est passé au Rwanda ». S'il parle au *Figaro* sous condition d'anonymat, ce n'est pas par crainte.

Prêt à témoigner devant la mission d'information parlementaire, il entend simplement préserver sa vie privée et sa famille. « Dans le cadre de mes fonctions au Rwanda, explique cet officier, je peux témoigner que la France a effectivement récupéré des missiles au cours du conflit avec l'Irak. Pour une raison très précise, j'ai reçu un jour un message venu de Pa-

ris qui confirmait que nos forces avaient récupéré des missiles SAM lors de la guerre du Golfe ».

Le second témoignage émane d'un ancien militaire français, aujourd'hui officier de réserve, qui, lui aussi, tient à rester anonyme dans l'attente d'être éventuellement appelé à témoigner devant la mission d'information parlementaire. *Le Figaro* a en sa possession une déposition écrite de ce témoin.

Qu'y lit-on ? « Je vous confirme avoir eu connaissance d'une demande formulée, à mon meilleur souvenir, dans une période comprise entre novembre 1993 et février 1994 visant à la fourniture de deux missiles sol-air. J'ai clairement souvenir que mon ami, Dominique Lemonnier (NDLR : un homme d'affaires, impliqué dans le commerce d'armes au Rwanda, mort d'une crise cardiaque le 11 avril 1997), m'en a parlé à cette époque et m'a indiqué n'avoir pas donné suite à cette très étonnante commande (...). Dominique m'avait, à l'époque, indiqué deux choses : d'une part, que cette commande lui semblait émaner de quelqu'un proche de l'ex-capitaine Barril ; d'autre part, qu'elle avait été, à sa connaissance, et après son refus, formulée auprès d'une société française, autorisée, d'exportation de matériel de guerre. »

Le 2 mars, *Le Figaro* a envoyé une demande d'entretien au capitaine Barril : Le 9 mars, ce dernier répondait par un fax dans lequel il assurait être « très intéressé par le Rwanda et plus particulièrement par l'attentat contre l'avion présidentiel ». Depuis, plus aucune nouvelle.

Que de questions, pourtant, à poser à Paul Barril !

Personnalité ambiguë et controversée, l'ancien capitaine de gendarmerie — qui dit (4) avoir, au mois de juin 1994, « refusé une demande du ministre de la Défense (...) où l'on me proposait, à titre exceptionnel, de passer commandant » — s'est placé de lui-même en première ligne.

Le 27 juin 1994, peu après la publication d'une longue enquête dans *Le Monde*, il intervenait en direct devant les caméras de *France 2* pour faire une « révélation » sur l'attentat du 6 avril 1994. « La « révélation », note Filip Reyntjens (5), s'avère vite être soit un coup d'éclat publicitaire, soit une opération de brouillage devant neutraliser l'accusation (NDLR : de participation à l'attentat du 6 avril) lancée contre des Français (...) une dizaine de jours plus tôt. »

Dans son livre : « *Guerres secrètes à l'Elysée* » (6), Paul Barril revient à de nombreuses reprises sur les événements du Rwanda. Il écrit notamment ceci : « *J'ai appris le décès de celui que je considérais comme le général en chef d'une nouvelle armée de l'ombre apte à rétablir la France* (NDLR : François de Grossouvre, retrouvé suicidé dans son bureau de l'Elysée le 7 avril 1994), *sur une colline perdue au centre de l'Afrique.* »

À bien comprendre Paul Barril, il est donc présent au Rwanda dès le 7 avril. D'ailleurs, ajoute-t-il quelques lignes plus loin, « *en ma qualité de conseiller de la présidence rwandaise, je me suis rendu sur les lieux* (NDLR de l'attentat du 6 avril) ». D'où ces deux questions. Le capitaine Barril était-il bien présent au Rwanda au mois d'avril 1994 ? Et, si oui, à partir de quand ?

Tout au long de son livre — qui laisse une impression de malaise tant l'ancien gendarme donne l'impression de vouloir régler des comptes d'initiés —, Paul Barril multiplie les sous-entendus et, parfois les accusations. Le tout sur un étrange ton jubilatoire « *En Afrique*, écrit-il, *Pierre-Yves Gilleron* (NDLR : l'ancien commissaire de la DST qui fut, selon Paul Barril, à l'origine de la fourniture par la France du Falcon 50 mis à la disposition de la présidence rwandaise) *a d'abord fait des imprudences (...). Il a eu ensuite un problème avec le Rwanda. Une histoire d'avion.* »

Des têtes mises à prix

Dans une interview à *Playboy* (4), Paul Barril va encore plus loin. Sans que l'on comprenne très bien à quel titre il parle, l'ancien gendarme affirme : « *Les services spéciaux français officiels ont bloqué en 1990 l'attaque des terroristes du FPR avec l'Ouganda* ». C'est le « *travail de la DGSE*, précise-t-il. *Un travail remarquable dont on peut être très fier dans cette première phase de guerre* ».

À propos du leader de la rébellion FPR, le capitaine Barril note : Paul Kagamé est « *un homme très intelligent. Je suis l'un des rares Français à l'avoir rencontré, deux ans avant que nous ne soyons ennemis déclarés puisque, aujourd'hui il a mis un million de dollars sur ma tête... ce qui ne m'empêche pas de*

vivre et d'avoir mis, de mon côté, la sienne à prix ».

Enfin, toujours dans cette interview, le capitaine Barril explicite quelque peu son rôle, au lendemain de l'attentat. du 6 avril : « *Comme j'étais le conseiller du président Habyarimana depuis des années, le chef d'état-major, celui qui faisait fonction de ministre de la Défense, s'est naturellement tourné vers moi.* » Et de conclure : « *Ce qui s'est passé au Rwanda permet à des privés comme moi, qui ne représentent leur pays qu'à titre privé, de montrer qu'on n'abandonne pas des gens qui vous ont fait confiance et qui parlent français. Je n'ai pas à attendre un quelconque accord du Quai d'Orsay pour intervenir.* »

Quel rôle joue donc le capitaine Barril ? Comment expliquer qu'un simple citoyen puisse se targuer d'avoir mis « *une tête à prix* » ? Comment se fait-il qu'un des « *proches* » du capitaine Barril puisse être soupçonné d'avoir tenté de se procurer deux missiles ? Et, si cela était avéré, à quelles fins ? Sur instruction de qui ? Dans quel intérêt ?... Toutes questions sur lesquelles la mission d'information parlementaire devra bien se pencher.

P.S.E.

(1) Rwanda : trois jours qui ont fait basculer l'histoire. Filip Reyntjens. Ed. L'Harmattan, p. 30.

(2) Les Mondes de François Mitterrand. Ed. Fayard, p. 703.

(3) Rwanda : trois jours qui ont fait basculer l'histoire, p. 45.

(4) *Playboy* de mars 1995.

(5) Rwanda : trois jours qui. », p. 48.

(6) *Publié aux éditions Albin Michel*